



AÉRONAUTIQUE-CLUB DE FRANCE

CENTRE D'INSTRUCTION AERONAUTIQUE FONDE EN 1897

AÉRODROME DE MEAUX-ESBLY 77450 ILES-LES-VILLENNOY

email:aeronautique.cdf@orange.fr

Tél: +33 01 60 04 24 40

Conseil d'Administration du 22 Avril 2018

Membres présents :

- Jean ALLARD - Philippe LAMY - Claude ASSALIT - Patrick BRIDOUX - Jérémie COLLOMB - Daniel BOSQUET - Frédéric DURANTEAU - Julian LANCELOT - Dany PETIT - Bernard VASTER - Richard WARLINSKI

Membres excusés :

- Jean-Claude PETIT - Philippe MERCIER

Rédaction du Compte-Rendu : Jérémie COLLOMB

1) Election du bureau

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) s'est déroulée le 21 Avril 2018. 33 membres présents dont 6 pouvoirs).

31 votants pour l'élection du 1/3 sortant au Conseil d'administration.

Les membres suivants ont été élus à l'unanimité (31 voix) au sein du CA :

- Bernard VASTER - Daniel BOSQUET - Jérémie COLLOMB - Philippe MERCIER

Philippe LAMY et Frédéric DURANTEAU ont été élus avec respectivement 30 et 27 voix.

Le Conseil d'Administration (CA) a élu à l'unanimité le Bureau suivant :

- Philippe LAMY en tant que Président
- Daniel BOSQUET en tant que Trésorier
- Philippe MERCIER en tant que Secrétaire
- Bernard VASTER en tant que Vice président
- Dany PETIT en tant que Secrétaire adjointe
- Bernard VASTER en tant que Trésorier adjoint

2) Calendrier de la comptabilité

Comme indiqué lors de l'Assemblée générale ordinaire, les comptes présentés non pas été mis au vote, car un travail de remise à plat de l'ensemble de la comptabilité sera réalisé par Daniel Bosquet, nouveau trésorier et expert comptable. Ce travail, estimé à 5 jours répartis par demi-journée, sera effectué avec Elsa Jossilevitch et Bernard Vaster.

Patrick Monbrun a proposé d'utiliser le renfort d'un(e) stagiaire qui sera mise à disposition par le Conseil régional. La comptabilité devra être close fin juin/début juillet et communiquée aux membres 15 jours avant l'AGE.

L'Assemblée générale extraordinaire (AGE) est convoquée le samedi 1^{er} septembre 2018 afin de présenter et de soumettre les comptes au vote des membres.

Un comparatif sur les différentes assurances pour les avions et le foncier entamée ces dernières semaines, est prolongée pour étudier une réduction des coûts fixes.

Une étude des solutions proposées par NetAir et OpenFlyer en matière de gestion comptable sera réalisée. L'objectif est d'utiliser le module comptabilité de l'une de ces applications. Si la partie comptabilité de NetAir nous satisfait, l'ACDF utilisera Netair, d'autant que des modifications du logiciel ont été suggérées aux gestionnaires. Si le module comptabilité d'OpenFlyer est plus intéressant, alors l'ACDF migrera l'ensemble de sa réservation sur l'outil afin de profiter de la partie financière. Dans le cas où Netair ou OpenFlyer ne donneraient pas satisfaction sur la partie comptable, l'ACDF garderait la gestion des réservations sur une de ces applications (choix en fonction du prix) et la comptabilité sera gérée sur un logiciel tiers.

Nous allons travailler également sur le paiement en ligne via CB. Il semblerait que NetAir propose de s'interfacer aux comptes d'une banque pour gérer la partie virement. Jérémie Collomb et Daniel Bosquet proposeront au CA la solution la mieux adaptée. L'objectif est de simplifier la vie des membres (adhésion, crédit du compte pilote) tout en réduisant les frais bancaires.

Un « nettoyage » et un classement des archives administratives de l'ACDF sont nécessaires. Ce travail sera effectué par Claude Assalit, Frédéric Duranteau, Dany Petit et Philippe Lamy.

3) Tarifs Avions

Comme indiqué lors de l'AGO, une actualisation des coûts de nos avions a été réalisée par Bernard Vaster, en prenant en compte le prix du carburant, l'assurance, la maintenance, la participation au loyer du hangar, les frais ADP (taxes d'atterrissages...), un provisionnement de 2k€/3k€.

Ainsi un PA28 revient à 37k€, soit un tarif qui devrait être de 148€ par heure de vol (base de 250h de vol). Or, aujourd'hui le tarif de l'heure est de 130€. **Une augmentation de nos tarifs est décidée par le CA.** Celle-ci doit permettre, outre de ne pas perdre de l'argent, de réaliser des travaux d'entretien de nos avions autres que la maintenance (sellerie des PA28 – devis à 2500 €).

Les nouveaux tarifs sont effectifs à partir du 1^{er} Mai 2018.

	Solo (avant)	DC (avant)	Solo (nouveaux prix)	DC (nouveaux prix)
Evektor	115€	130€	115€	130€
PA28	130€	145€	140€	155€
Cirrus	195€	210€	200€	215€

Le prix des heures de vols sera réajusté si nécessaire en septembre. Afin de maintenir l'école et la découverte de l'aviation attractive, le CA a décidé de maintenir le prix de l'heure pour l'EVEKTOR à 115€ (130€ en DC).

Par ailleurs, **le CA décide de suspendre l'heure gratuite après 20h et 25h de vol. Un « pack d'heures » est à l'étude, ainsi que des « heures de mûrissement » pour des pilotes souhaitant monter leurs heures et ce sur la base d'un projet (FI par exemple). Les pilotes ayant effectué plus de 20h et/ou 25h en 2017, bénéficieront de leur heure gratuite à effectuer durant l'année 2018.**

4) Formalisation FI

L'objectif est de formaliser le défraiement des instructeurs. Une intervention de Jacky Gillot lors du CA a permis de prendre connaissance des contraintes/frais d'un FI.

Il avait été envisagé deux options :

- Pour les FI qui exercent uniquement à l'ACDF :
 - o La cotisation Club est prise en charge
 - o Une attestation des kilomètres parcourus est remise (pour la réduction d'impôts)
 - o 5h de vol sont mis à disposition pour la formation **OU défraiement de 10€/heure de vol**
 - o Lâcher sur les machines du club pris en charge.

- Pour les FI qui exercent dans différents clubs
 - o La cotisation Club est prise en charge
 - o Une attestation des kilomètres parcourus est remise (pour la réduction d'impôts)
 - o Un défraiement de 10€/heure de vol
 - o Lâcher sur les machines du club pris en charge.

Après débat au sein du CA, il est décidé d'un échange avec les différents instructeurs du club afin de définir la politique satisfaisant les instructeurs et les intérêts du club.

Le CA propose de partir sur le schéma suivant :

- o La cotisation Club est prise en charge
- o Une attestation des kilomètres parcourus (pour la réduction d'impôts)
- o Une somme forfaitaire/heure de vol **OU** défraiement du déplacement
- o Lâcher sur les machines du club pris en charge.

Le document présenté lors du CA par Philippe Lamy n'est donc pas validé et est remis à l'ordre du jour du prochain CA. Une réévaluation du coût de l'instruction pourrait être envisagée lors du prochain CA.

5) Proposition financière de P. MONBRUN

Lors de l'AGO d'Avril 2018, Patrick Monbrun a fait une proposition financière. Dans le cadre du Meaux AirShow 2018, le comité en charge de l'organisation requiert une avance de trésorerie avant de recevoir les subventions du Département, de la Région. Cette avance de fond est estimée à 40k€.

Ces 40k€ ne sont pas à avancer en une seule fois. C'est-à-dire que le comité d'organisation du meeting émet une demande d'avance de fonds à l'ACDF lors de la réception d'une facture. Parallèlement à la demande d'avance, l'organisation initie la démarche pour le remboursement auprès de la Région et/ou du Département de cette facture.

La Région doit fournir 35k€ et le Département 15k€ (versement uniquement en septembre). L'avance de fond sera réalisée graduellement. Il en est de même pour le remboursement. Dans tous les cas, le remboursement total sera effectif au 31 décembre 2018 dernier délai.

Un intérêt de 10% du montant de la sommes avancée sera versée l'ACDF, soit 4k€. Cette somme permettra de rénover un avion par exemple. Le CA a jugé que le risque financier est trop faible pour répondre par la négative. La validation finale de déblocage ne sera réalisée par le trésorier quand :

- Un contrat/accord papier sera signé
- Les documents officiels prouvant les accords avec la Région et le Département seront portés et annexés à l'accord d'avance de fond.

Le CA accepte la proposition de Patrick Monbrun.

6) Wingly

À la suite de la présentation de l'accord Wingly/FFA lors de l'AGO et à partir des éléments apportés par Philippe Lamy, **le CA décide que l'ACDF désignera des pilotes membres du club à s'inscrire sur Wingly, dans le cadre unique de la convention de Wingly/FFA.** Il est rappelé que pour qu'un pilote soit autorisé à voler avec les avions du club dans ce cadre, celui-ci doit être autorisé par le président du Club et ce en accord avec le Chef pilote.

Par ailleurs, le CA décide que cette autorisation n'est liée à aucune restriction concernant le nombre d'heures de vol du pilote.

Des questions concernant certains points administratifs ont été soulevées et seront transmises à Wingly par Philippe Lamy.

7) Prochain CA

La date du prochain CA est fixée au samedi 26 mai, à 13h30